



A tous les adhérents

1/ Reprise des activités

Sous réserve de l'autorisation de la préfecture (demande en cours), la reprise des activités de la MJC se fera progressivement à partir du mardi 2 juin en suivant les règles de déconfinement mises en place par le gouvernement et selon une approche différente en fonction de nos activités. Cette reprise vous sera confirmée par un second message.

Nous sommes en train de réunir toutes les conditions afin de mener les activités dans le respect des gestes barrières :

- * entrée du bâtiment réservée aux adhérents pratiquant une activité
- * port du masque obligatoire
- * nombre limité de personnes par groupe (10 maximum)
- * gestion des flux de personnes
- * distances physiques (espace d'un mètre à respecter)
- * nettoyage et désinfection des locaux (générale et quotidien)

Bien entendu, toutes les activités ne pourront pas reprendre avant le mois de septembre. Pour celles dont les conditions sont réunies, nous allons proposer de prolonger exceptionnellement les cours jusqu'en juillet. Pour d'autres, des stages de rattrapage auront lieu lors de la prochaine saison.

Le détail des activités qui reprendront vous sera communiqué ultérieurement.

A l'heure actuelle, nous pouvons vous confirmer notre volonté de reprendre les "Mercredis Récréatifs" à partir du mercredi 3 juin et des "Accueils collectifs" pour les adolescents pendant les grandes vacances (sauf avis contraire des autorités). Concernant le « Quartier jeunes », nous sommes dans l'attente de décisions officielles.

2/ Modalités de remboursement

Sur nos propositions mais également de leur propre initiative, certains intervenants vous invitent à la maison à des séances virtuelles ; nous les en remercions. D'autres, pour des raisons diverses et légitimes, ne le peuvent pas et le regrettent beaucoup.

Dès le 16 mars dernier, le bureau du conseil d'administration a fait le choix de la solidarité en décidant pour les personnels et collaborateurs de notre association d'honorer l'intégralité des salaires et des factures de prestations pour les mois de mars, avril et mai. De plus, notre budget de fonctionnement associatif est autofinancé à hauteur de 60% par les recettes des adhésions et des cotisations (les 40% restant sont issues de subventions publiques).

C'est pourquoi il a été décidé de ne pas rembourser les séances annulées cette saison.

Cependant, si pour une raison ou pour une autre, vous souhaitez être remboursé, nous étudierions votre demande.

Pour ceux qui ont choisi de bénéficier de nos facilités de paiement, nous vous informons que nous allons procéder aux encaissements programmés dans le cadre de l'activité à laquelle vous êtes inscrits.

Ceci ne se fera évidemment pas à votre désagrément et croyez bien que dans cette situation inédite, les équipes de la MJC font le maximum pour ne léser personne.

Espérant que vous et vos proches allez bien, nous restons à votre disposition pour toute question.

A très bientôt.

Roger de Bustos

Président